

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Dénomination du produit : Carmignac Private S.A. SICAV-RAIF Evergreen

Part : A EUR Acc

ISIN : LU2799473124

Description : Carmignac Private S.A. SICAV-RAIF (le « Fonds ») est un fonds d'investissement alternatif réservé, et n'est donc pas soumis à la surveillance des produits par une autorité de surveillance luxembourgeoise.

Nom de l'initiateur : Carmignac Gestion S.A., 24, Place Vendôme, 75001 Paris, France. Carmignac Gestion S.A. est une société de gestion de fonds agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») (n° GP97008). Appelez le (+33) 01 42 86 53 35 pour de plus amples informations.

Site Internet de l'initiateur : www.carmignac.com

Date de production du document d'informations clés : 12/09/2024

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

TYPE

Carmignac Private S.A SICAV RAIF Evergreen (le « Compartiment ») est un compartiment distinct de Carmignac Private S.A SICAV RAIF, et n'est pas soumis à la surveillance d'une autorité de surveillance.

DURÉE

Le Compartiment a été créé le 15 mai 2024 pour une durée de 99 ans, sauf en cas de dissolution anticipée ou de prorogation.

OBJECTIF

Le Compartiment vise à offrir un rendement absolu positif et une croissance du capital sur le moyen à long terme en investissant à l'échelle mondiale dans une gamme diversifiée de placements négociés de gré à gré dans des actions ou des titres de créance d'une société (« Actifs privés ») à travers des stratégies, régions et secteurs variés.

Le Compartiment offre un accès aux Actifs privés par le biais de différentes approches, y compris l'achat secondaire d'intérêts dans des fonds privés (« Investissements secondaires »), des investissements primaires dans des fonds fermés, y compris, mais sans s'y limiter, des fonds de fonds (« Investissements primaires »), et des investissements directs en actions ou en titres de créance des sociétés en portefeuille (« Investissements directs »). Les activités d'investissement du Compartiment se concentreront sur les Investissements secondaires, qui devraient représenter la majorité du capital investi du Compartiment, selon le GFIA. Les Investissements secondaires concernent généralement des portefeuilles matures qui ont déjà fait l'objet d'investissements relativement importants (financés à plus de 50%) et dont les actifs sont déjà en phase de création de valeur. Le Compartiment peut également investir de manière opportuniste dans des sociétés en phase de pré-introduction en bourse (« Investissements pré-introduction en bourse ») et/ou dans des actifs cotés. Cette approche de la construction du portefeuille devrait viser à maintenir un niveau relativement élevé d'exposition aux Actifs privés tout en conservant une liquidité suffisante pour honorer les rachats des investisseurs. Le Compartiment peut détenir des actifs liquides ou d'autres instruments du marché monétaire à des fins de gestion des liquidités.

Le Compartiment n'investira ni n'engagera plus de 30% de ses actifs nets totaux dans les titres d'un seul et même organisme de placement collectif au moment où cet engagement ou cet investissement est effectué. Le Compartiment n'investira ni n'engagera plus de 10% de ses actifs nets totaux, en transparence, dans les titres d'un seul et même émetteur au moment où cet engagement ou cet investissement est effectué.

Le Compartiment investit, directement ou indirectement, dans des participations, des actions ou des quasi-fonds propres de sociétés en portefeuille, d'organismes de placement collectif ou d'autres véhicules d'investissement. Les investissements du Compartiment peuvent être effectués via des entités intermédiaires, y compris des véhicules ad hoc, des véhicules de co-investissement, des agrégateurs ou des holdings, ou d'autres structures intermédiaires détenues en totalité ou en partie, directement ou indirectement, par le Compartiment.

Le Compartiment peut emprunter et conclure des facilités de crédit ou effectuer d'autres opérations de financement à condition : (i) qu'elles ne représentent pas plus de 30% de la

Valeur nette d'inventaire ; (ii) qu'elles servent à payer le produit des rachats ; (iii) ou qu'elles servent à réaliser des investissements ou à fournir des liquidités, y compris pour payer les coûts et les frais, sous réserve que les avoirs en liquidités ou en quasi-liquidités du Compartiment ne soient pas suffisants pour réaliser l'investissement ou pour payer les coûts et frais en question. L'effet de levier total maximum calculé selon la méthode brute et la méthode de l'engagement est respectivement de 300% et de 200%.

INVESTISSEURS DE DÉTAIL VISÉS

Ce Compartiment s'adresse aux investisseurs qualifiés d'avertis au sens de l'article 2(1) de la Loi de 2016, qui ne prévoient pas de retirer leur argent dans un délai de 5 ans, et dont l'objectif est la croissance de leur investissement sans garantie de capital.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce fonds dépend de la situation personnelle de l'investisseur ainsi que de ses connaissances des produits d'investissement et de son expérience ainsi que de son patrimoine personnel, de ses besoins d'argent actuels et futurs mais également de son souhait ou non de prendre des risques.

AUTRES INFORMATIONS

Pour souscrire des actions du Compartiment, une demande de souscription doit être soumise au plus tard quatorze (14) jours calendaires avant la fin de chaque mois. La Valeur nette d'inventaire du Compartiment et la Valeur nette d'inventaire par Action seront déterminées le dernier jour ouvrable de chaque mois et calculées dans les dix (10) jours ouvrables suivant cette date. L'initiateur met la Valeur nette d'inventaire à la disposition des Actionnaires sur demande. A la fin de chaque trimestre, un jour de valorisation fait également office de date de remboursement. Les Actionnaires qui souhaitent demander le rachat de leurs actions doivent soumettre une demande écrite à l'administrateur, en précisant le nombre d'actions qu'ils souhaitent racheter à la date de rachat.

La date limite de dépôt des demandes de rachat est fixée à 16h00 CET le dernier jour ouvrable du trimestre précédent. Si cette date limite tombe un week-end ou un jour férié, elle sera avancée au jour ouvrable précédent. Les demandes de rachat sont généralement réglées treize jours ouvrables après la date de rachat. La société de gestion se réserve la possibilité de mettre en œuvre un plafonnement des demandes de rachat (« Limite de Rachat ») dont l'objectif est d'étaler les rachats sur plusieurs dates de VNI lorsque ces demandes de rachat dépassent un seuil de 5% calculé en rachats nets (c'est-à-dire compensés par les demandes de souscription reçues à la même date) exprimés en pourcentage de l'actif net du Fonds. Si cela est dans le meilleur intérêt du Compartiment et des Actionnaires, cette Limite de rachat peut être réduite davantage, à 2,5% de la VNI du Compartiment.

Le Dépositaire du Compartiment est BNP Paribas, succursale de Luxembourg.

Le prospectus du fonds, la dernière version du document d'informations clés ainsi que le dernier rapport annuel sont disponibles sur le site www.carmignac.com, directement auprès de l'initiateur ou sur le site www.fundinfo.com. Les informations relatives aux performances passées des dix dernières années lorsque la donnée est disponible et les calculs des scénarios de performances passés publiés mensuellement sont disponibles sur le site www.carmignac.com.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

Indicateur de risque : L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Risques non suffisamment pris en compte par l'indicateur, auxquels le compartiment peut être exposé et pouvant entraîner une baisse de la valeur nette d'inventaire :

- Risque lié aux rachats importants : En cas de demandes de rachat importantes au sein du Compartiment, ce dernier peut être contraint de vendre ses actifs à un moment et à un prix qui ne conviennent pas au GIA, ce qui pourrait entraîner une baisse du prix de ces actifs. Cela pourrait réduire la valeur des actions vendues et des actions restantes
- Risque lié aux investissements groupés dans des titres secondaires : Le Compartiment aura la possibilité d'acquérir un portefeuille de fonds d'investissement ou d'investissements directs auprès d'un vendeur. Certains investissements du portefeuille peuvent être moins attrayants que d'autres, et certains sponsors ou investisseurs détenant un contrôle peuvent être plus familiarisés ou plus expérimentés que d'autres. Dans certains cas, le Compartiment pourrait ne pas être en mesure d'exclure les investissements moins attrayants de ses achats pour des raisons qui échappent à son contrôle.

- Risque de liquidité : les marchés sur lesquels le compartiment intervient peuvent être affectés par un manque de liquidité temporaire. Ces distorsions de marché sont susceptibles d'avoir un impact sur les conditions de formation des prix dans lesquelles le compartiment pourrait être amené à liquider, initier ou modifier ses positions.



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



La période de détention recommandée est de 5 ans.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

L'indicateur synthétique de risque indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. La classe de risque 6 sur 7 est une classe de risque élevée.

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes, et ne tient pas compte du cas où nous ne pourrions pas vous payer.

Période de détention recommandée:	5 ans	
Exemple d'investissement:	10 000 EUR	
	Si vous sortez après 5 ans	
Scénarios		
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.	
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	6 610 EUR
	Rendement annuel moyen	-7.95%
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	11 790 EUR
	Rendement annuel moyen	3.34%
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	16 940 EUR
	Rendement annuel moyen	11.12%
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	19 630 EUR
	Rendement annuel moyen	14.44%

Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez l'investissement ou le produit.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

- Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre Mars 2023 et Mai 2024.
- Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre Février 2019 et Février 2024.
- Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre Décembre 2016 et Décembre 2021.

QUE SE PASSE-T-IL SI CARMIGNAC GESTION S.A. N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Pour votre protection, les actifs du Compartiment sont confiés à une entité distincte, le dépositaire, afin que la capacité du Compartiment à effectuer les versements ne soit pas compromise par l'insolvabilité de l'initiateur. En cas de défaillance de ce dernier, les actifs du Compartiment conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Compartiment est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Compartiment.

QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés du produit lui-même, pour la période de détention recommandée. Ils incluent les éventuelles pénalités de sortie anticipée. Les chiffres supposent que vous investissiez 10 000,00 EUR. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

La réduction du rendement (RIY) montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les frais totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires.

Si vous sortez après 5 ans

Coûts totaux	6 353 EUR
Incidence des coûts annuels (*)	8.0% chaque année

* Ce tableau montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 19,1 % avant déduction des coûts et de 11,1 % après cette déduction.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	La société de gestion ne prélève pas de frais d'entrée. Toutefois, la personne qui vous vend ce produit peut prélever un maximum de 5,00 % de votre investissement. La personne qui vous vend le produit vous informera des frais réels.	Jusqu'à 500 EUR
Coûts de sortie	10% maximum de votre investissement avant qu'il ne vous soit versé. Ces 10% se composent comme ci après: 5 % pourrait être le montant maximum qui pourrait vous être facturé. Des frais supplémentaires de 5 % maximum pourraient vous être facturés au titre des frais de rachat anticipé si vous demandez le rachat de vos Actions dans les dix-huit (18) mois suivant le lancement du Compartiment.	1 000 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	2,80% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	280 EUR
Coûts de transaction	0,06% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	6 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	15,00% de la performance positive du Compartiment soumis à un Hurdle Rate de cinq pour cent (5%). Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement.	217 EUR

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

Compte tenu de l'exposition du Compartiment, la durée de placement recommandée est supérieure à 5 ans.

Les rachats sont possibles chaque fin de trimestre. La Date limite de réception des ordres de rachat est fixée à 16h00 CET le dernier jour ouvrable du trimestre précédent celui du Jour de valorisation. Si la Date limite de réception des ordres tombe un week-end ou un jour férié, elle sera avancée au Jour ouvrable immédiatement précédent.

Les rachats sont possibles dans la mesure où la Valeur nette d'inventaire par Action totale des Actions ainsi rachetées ne dépasse pas cinq pour cent (5%) de la VNI du Fonds au Jour de valorisation précédent (après compensation avec toutes les Demandes de souscription reçues au titre de la Date de rachat concernée) (la « Limite de rachat »). S'il estime que cela est dans le meilleur intérêt du Compartiment et des Actionnaires, le Conseil d'Administration peut décider d'abaisser davantage la Limite de rachat de telle sorte que les demandes de rachat seront uniquement satisfaites si la Valeur nette d'inventaire par Action des Actions ainsi rachetées ne dépasse pas deux virgule cinq pour cent (2,5%) de la VNI du Fonds calculée le Jour de valorisation. Si les Demandes de rachat dépassent la Limite de rachat, elles ne seront satisfaites qu'à concurrence de la Limite de rachat et la Demande de rachat de chaque Actionnaire sera satisfaite en fonction du rapport entre le nombre d'Actions présentées au rachat par cet Actionnaire et le nombre total d'Actions dont le rachat est demandé.

Si la Limite de rachat empêche le rachat de tout ou partie des actions d'un Actionnaire dans le Compartiment, l'Actionnaire en sera informé. La part de chaque demande de rachat qui n'a pas été satisfaite à une Date de rachat donnée est, sauf demande contraire de l'Actionnaire, réputée soumise au rachat à la Date de rachat immédiatement suivante.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Si vous avez des réclamations concernant ce produit ou le comportement de l'initiateur, vous pouvez nous les déposer via différents moyens de communication : par courrier électronique à l'adresse complaints@carmignac.com, par courrier à l'adresse 24 Place Vendôme, 75001 Paris, France, ou par téléphone au (+33) 01 42 86 53 35

Dans tous les cas, vous devez clairement indiquer vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et expliquer brièvement la réclamation. Plus d'informations sont disponibles sur notre site internet www.carmignac.com.

En cas d'absence de réponse dans un délai de 2 mois ou si vous considérez insatisfaisante la réponse apportée par Carmignac Gestion, vous pouvez saisir le Médiateur de l'AMF par courrier ou formulaire électronique (<https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur>).

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Le compartiment peut comporter d'autres types de parts. Vous pouvez trouver plus d'informations sur ces parts dans le prospectus ou en vous adressant à votre conseiller.

La part de ce fonds n'a pas été enregistrée en vertu de la loi US Securities Act of 1933. Elle ne peut pas être offerte ou vendue, directement ou indirectement, au bénéfice ou pour le compte d'une *U.S. person*, selon les définitions des réglementations américaines *Regulation S* et *FATCA*. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du fonds peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du fonds ou de votre conseiller fiscal.

La responsabilité de la société de gestion ne peut être engagée que sur la base des déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus.

Le fonds promeut des caractéristiques environnementales/sociales conformément à l'article 8 du Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR »). Pour de plus amples informations, veuillez vous référer au prospectus du Fonds.

Vous pouvez obtenir l'historique mensuel des scénarios de performance et des performances passées sur demande auprès de votre conseiller et de l'administrateur.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentés dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.